



Amnesty International

Document public

République socialiste du Viêt-Nam

Appel en faveur du Frère Nguyen Thien Phung (Huan)

ASA 41/014/2005

SF_05_COO_252

Amnesty International

République socialiste du Viêt-Nam

Appel en faveur du Frère Nguyen Thien Phung (Huan)

Le Frère Nguyen Thien Phung (Huan) ; 54 ans, est un membre de la Congrégation de la Mère Corédemptrice (CMC) qui est incarcéré depuis 18 ans. Il faisait partie d'un groupe de 23 moines et prêtres catholiques romains arrêtés en mai 1987 parce qu'ils donnaient des cours de formation et distribuaient des livres religieux sans autorisation gouvernementale, arrestation opérée lors de descentes au monastère Thu Duc, près d'Ho Chi Minh Ville.

En octobre 1987, il a été condamné à 20 ans d'emprisonnement plus cinq ans d'assignation à domicile pour avoir « mené une campagne de propagande visant à s'opposer au régime socialiste et à saper la politique de solidarité », ceci en vertu d'une législation nationale très vaguement définie. Cette condamnation a été confirmée par la Cour d'appel le 7 novembre 1988. Les 22 autres moines arrêtés ont eux aussi été condamnés à des peines allant de quatre ans d'emprisonnement à la perpétuité ; tous ont maintenant été libérés sauf le Frère Nguyen Thien Phung (Huan).

Le Frère Nguyen Thien Phung (Huan) est détenu au camp-prison Z30A, à Xuan Loc, province de Dong Nai, où les conditions sont extrêmement dures ; les possibilités de soins médicaux et la nourriture y sont très insuffisantes .

Amnesty International demande la mise en liberté immédiate et sans conditions du Frère Nguyen Thien Phung (Huan) en tant que prisonnier d'opinion détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté de religion et d'expression en se livrant à ses activités de membre de la Congrégation de la Mère Corédemptrice.

Les accusations officielles

Le frère Nguyen Thien Phung (Huan) a comparu en procès en octobre 1987 en même temps que 22 autres membres de la CMC. Avant le procès, la presse officielle a publié au moins deux articles relatant l'arrestation et exposant la culpabilité présumée des membres de la CMC.

Le 4 novembre 1987 l'agence sous contrôle de l'Etat « Vietnam News Agency » a publié un compte rendu du procès des 2 » accusés qui avait commencé le 27 octobre et duré quatre

jours. Ce compte rendu relate comment des forces de sécurité, après une série de recherches du 15 au 20 mai 1987, ont découvert et arrêté des membres d'une « organisation anti-révolutionnaire » et saisi « de nombreux livres et documents présentant le système socialiste de façon déformée ». Il accusait aussi la CMC de donner des séries de cours de formations dans le but de répandre « des idées anti-communistes » et de mobiliser « des centaines de fidèles catholiques » qui ont affronté les forces de sécurité, blessant légèrement un agent de police en service.

Le 25 mai 1987, le Père Dominic Tran Dinh Thu, fondateur de la CMC, a dressé une déclaration au Secrétaire général du Parti communiste du Viêt-Nam en réponse à ces accusations. Dans sa lettre, il niait toutes les accusations portées contre lui et contre des membres de la CMC. Il y disait qu'ils avaient pleinement accédé aux demandes des forces de sécurité qui avaient effectué une inspection administrative des bâtiments. Il déclarait que les documents saisis (parmi lesquels des livres de prière) avaient été recensés par les pouvoirs publics comme ne comportant pas de « prise de position immorale, anti-gouvernementale ou visant à la propagande ». En relatant les affrontements qui avaient eu lieu, le père Thu disait que les violences n'avaient éclaté que quand les habitants des lieux avaient protesté contre la confiscation du riz, bien que les prêtres et les moines aient demandé à ces gens de permettre que l'on emporte les sacs de riz. Il disait aussi que des membres de la CMC avaient demandé aux gens de se disperser, mais qu'il ne l'avaient pas fait.

Historique

La Congrégation de la Mère Corédemptrice a été fondée en 1942 par le Père Dominic Tran Dinh Thu. En février 1953, le Vatican a établi officiellement la congrégation en tant qu'Ordre religieux de Droit Canon. En 1954, la congrégation est partie au sud avec des milliers d'autres catholiques qui redoutaient des persécutions à la suite de la division du pays en Nord et Sud Vietnam. A la création de la RSV (République socialiste du Vietnam) en 1975, après des décennies de guerre civile, des membres de la CMC ainsi que des milliers d'autres personnes ont reçu l'ordre de se soumettre à la « ré-éducation ». beaucoup d'entre eux ont été mis en liberté au bout de peu de temps mais le fondateur, le Père Dominic Tran Dinh Thu, est resté détenu deux ans sans être inculpé ni jugé. Les autorités ont saisi des biens appartenant à la congrégation et soumis des membres à un harcèlement pour essayer de réprimer les églises non-autorisées officiellement.

La Congrégation de la Mère Corédemptrice est un ordre évangélique dont l'objectif est de « promouvoir la gloire de Dieu et la sainteté de ses membres en respectant les trois vœux religieux ». Son but particulier est que ses membres « amènent à Dieu des non-chrétiens en créant des orphelinats, des foyers, des hôpitaux, des résidences pour étudiants, etc., et surtout en faisant fonctionner des écoles à différents niveaux ». Au Viêt-Nam, la Congrégation indique que sa principale réussite jusqu'à 1986 a été la formation de laïcs qui voulaient adhérer ; il paraît que plus de 50 cycles de formation ont eu lieu à l'intention de 1000 chefs de famille de différents diocèses.

La liberté religieuse au Viêt-Nam

Le gouvernement vietnamien détient le contrôle sur les institutions religieuses et exige des organisations religieuses de tout obéissance qu'elles s'affilient au Front de la patrie géré par le Parti communiste. Il faut toujours obtenir l'autorisation du gouvernement pour qu'aient lieu de nombreuses activités religieuses.

L'article 70 de la Constitution stipule : « Les citoyens sont libres d'adhérer ou de ne pas adhérer à une foi religieuse. Toutes les religions sont égales devant la loi. Nul ne peut violer la liberté de culte ou l'exploiter d'une manière qui diverge de la loi et de la politique nationale. » Les résultats pratiques en sont que les libertés de croyance et de culte sont en fait extrêmement restreintes puisque le concept plus large de liberté de religion tel qu'il figure dans les normes internationales relatives aux droits humains (notamment la liberté de « culte, d'observance, de pratique et d'enseignement ») n'est pas inscrit dans la garantie constitutionnelle.

Les personnes qui sont actives dans des groupes religieux qui n'ont pas l'agrément de l'Etat sont susceptibles de voir leurs droits à la liberté d'association et d'expression réduits par les autorités. Ceux qui ont des liens avec des groupes religieux qui ne font pas partie des églises agréées par l'Etat sont souvent harcelés, arrêtés et emprisonnés.

Les groupes les plus affectés par ces restrictions sont les catholiques et la congrégation CMC, l'Eglise bouddhiste unifiée du Viêt-Nam (EBUV), les Bouddhistes du Hoa Hao, les membres de l'Eglise Cao-Daïste et les membres de la communauté protestante évangélique.

Appel pour la libération du Frère Nguyen Thien Phung (Huan)

Veillez écrire :

- en demandant la libération immédiate et sans conditions du Frère Nguyen Thien Phung (Huan), qui est emprisonné depuis 18 ans dans des conditions extrêmement pénibles, en tant que prisonnier d'opinion, en violation des normes internationales relatives aux droits humains.
- en demandant aux autorités de veiller à ce que le Frère Nguyen Thien Phung (Huan) soit autorisé à recevoir une nourriture suffisante et les soins médicaux dont il a besoin, conformément aux normes internationales.
- en disant combien vous préoccupe le fait que, bien que la liberté de religion soit inscrite dans la Constitution du Viêt-Nam, l'Etat contrôle strictement la pratique religieuse dans la loi, érigeant ainsi en coupables ceux qui choisissent de fréquenter une Eglise non autorisée par le gouvernement.
- en demandant instamment que tous les prisonniers d'opinion détenus à cause de leur foi religieuse soient libérés immédiatement et sans conditions.
- en encourageant le gouvernement à veiller à ce que les instruments internationaux relatifs aux droits humains qu'il a ratifiés soient intégralement mis en œuvre.

Destinataires :

Tran Duc Luong

Formule d'appel : Monsieur le Président

Président

Bureau du Président

35 Ngo Quyen

Hanoï

République socialiste du Viêt-Nam

Fax : + 844 734 0815 (aux bons soins de l'Assemblée Nationale – précisez : « A l'attention du Président Tran Duc Luong »)

Phan Van Khai

Formule d'appel : Monsieur le Premier Ministre

Premier Ministre

Bureau du Premier Ministre

Hoang Hoa Tham

Hanoï

République socialiste du Viêt-Nam

Fax : + 844 199 2682 (aux bons soins du Ministère des Affaires Etrangères – précisez « à l'attention du Premier Ministre Phan Van Khai »)

Le Hong Anh
Ministre de la Sécurité Publique

Ministère de la Sécurité Publique
15 Tran Binh Trong Street
Hoan Kiem District
Hanoi
République socialiste du Viêt-Nam
Fax : + 844 942 4381

Formule d'appel : Monsieur le Ministre

La version originale anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat International, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume Uni sous le titre : Socialist Republic of Viet Nam, Appeal for Brother Nguyen Thien Phung (Huan) . Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par le Service Régions et Commissions de la Section Française d'Amnesty International – mai 2005.